

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2024-0-20**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Etaient présents** : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.,

**Etaient absents excusés** : M. SORIN P. (pouvoir à M. BENET M.) ; M. BREARD D. (pouvoir à M. VASSELIN H.), Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme FLEURY B.) M. LEROY E. (pouvoir à M. L. BEUCAMP), Mme POIS L. (pouvoir à Mme CARON AM)

**Etaient absents** : M. AVRIL V., M. BARUT H., M. COUAİLLET T, Mme BOUCLON S. M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 29/03/2024

Date d'affichage : 29/03/2024

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 15

Votants : 21

M. Loïc BEUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LE SDE 76 -EXTENSION DE RESEAUX –  
REPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED- EX-LYCEE HONORE PONS**

L'éclairage public aux abords du futur centre socio-culturel, actuellement en travaux (ex-lycée Honoré Pons) est constitué de mats vétustes avec lanternes énergivores. La commune a pour projet de les remplacer par des mats d'éclairage public de 4 mètres de hauteur chacun équipé d'une lanterne LED « DL30 » de 23 watts.

Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electrification 76 sous la référence EP-2019-0-76624-M3063, et s'élèvent au total à 37 260 € TTC. L'avant-projet joint en annexe précise les travaux retenus et les taux de participation financière de chacune des parties, comme suit :

- SDE : 20 884.25 €
- Commune de Saint-Nicolas d'Aliermont : 16 375.75 €

Une convention actant la répartition du cout des travaux sera signée ultérieurement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de viabiliser les parcelles en amont des travaux pour en assurer le bon déroulement,

Considérant l'avis favorable de la commission n°3 : Travaux, voiries, réseaux et patrimoine en date du 5/04/2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le projet technique et les travaux techniques présentés dans l'annexe, ainsi que la répartition financière de chacune des parties,
- Dit que la dépense d'investissement sera inscrite au budget communal 2024 pour un montant de 16 375 .75 € TTC
- Demande au SDE 76 de programmer les travaux dès que possible,
- Autorise madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention tripartite qui interviendra ultérieurement.

**Annexe 15 : Avant-projet EP-2019-0-76624-M3063**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 10 avril 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEUCAMP





Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat